



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité de Saint-Gilles

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

PROJET DE RÈGLEMENT 669-25

Règlement relatif à la tarification des biens et services pour l'année 2026,
remplaçant les règlements 648-24, 638-23, 652-25 et 665-25

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Gilles, tenue le huitième (8^e) jour du mois de décembre 2025, à 20 h 00, à l'endroit ordinaire des délibérations du Conseil, auxquelles étaient présents.

CONSIDÉRANT QUE : La municipalité de Saint-Gilles peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QUE : Le Conseil municipal a étudié les items au tableau et souhaite mettre en place un règlement permettant de placer dans un document unique l'ensemble des tarifications des biens et services, autre que ceux reliés au règlement de taxation, dans un règlement distinct;

CONSIDÉRANT QUE : L'avis de motion et le dépôt du projet de règlement suivant, portant le numéro 669-25, a été donné par Charles-Edouard Aubert lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 8 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ, PAR CE RÈGLEMENT :



Règlements de la Municipalité de Saint-Gilles

N° de résolution
ou annotation

Article 1

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES OU LA DÉLIVRANCE DE CERTAINS DOCUMENTS ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Il est, par le présent règlement, décrété et imposé différents tarifs relatifs à l'acquisition de biens et services ou la délivrance de certains documents de la municipalité de Saint-Gilles décrits à l'annexe « A » et à l'annexe « B »;

Article 3

TAXES APPLICABLES

Si indiqué, la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) sont incluses au tarif dans la grille de l'annexe « A » et de l'annexe « B », lorsqu'exigibles.

Article 4

DIPSENSE DE LECTURE

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement en temps prescrit pour ce faire.

Article 5


Le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement;

Article 6

ENTRÉE EN VIGEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi à la suite de l'adoption du projet final à une séance ultérieure.

DONNÉ à Saint-Gilles, ce 8^{ème} jour du mois de décembre 2025.


JESSY GRONDIN, maire



RAYNALD MARTEL
Directeur général / greffier-trésorier

ANNEXE A / TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES - 2026

Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
ADM ET Urbanisme / Aménagement du territoire	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Étude d'un plan projet de développement soumis par un promoteur aux fins d'approbation, en vue de la conclusion ou modification d'un protocole d'entente	1000 \$		
ADM ET Urbanisme / Aménagement du territoire	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Étude d'une demande de PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale)	250 \$		
ADM ET Urbanisme / Aménagement du territoire	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Étude d'une demande de PPCMOI (Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble)	600 \$		
ADM et Urbanisme / Aménagement du territoire	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Élaboration et conclusion d'un protocole d'entente ou d'une modification d'un tel protocole avec un promoteur aux fins d'un projet de développement	1000 \$		
ADM et Urbanisme / Aménagement du territoire	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Étude et traitement d'une demande d'octroi ou consentement à extinction d'un droit	500 \$		
Urbanisme Lotissement Opération cadastrale	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Prix par lot compris dans le plan projet	105 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage résidentiel	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Nouvelle construction/Bâtiment principal (maison unifamiliale ou multiplex). Prix de base de 105 \$ par U.O. \$	115 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage résidentiel	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Agrandissement d'une habitation existante / Bâtiment principal (maison unifamiliale ou multiplex). Travaux estimés à moins de 10 000 \$	50 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage résidentiel	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Agrandissement d'une habitation existante / Bâtiment principal (maison unifamiliale ou multiplex). Travaux estimés à plus de 10 000 \$	75 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage résidentiel	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Ajout d'un bâtiment accessoire (maison unifamiliale ou multiplex)	75 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage résidentiel	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Agrandissement d'un bâtiment accessoire (maison unifamiliale ou multiplex)	40 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction (Institution, commerce, industrie)	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Nouvelle construction – Prix de base de 105 \$ plus 15 \$ par tranche de 10 000 \$ selon la valeur estimée	115 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction (Institution, commerce, industrie)	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Agrandissement d'un édifice existant – Prix de base de 50 \$ plus 15 \$ par tranche de 10 000 \$ selon la valeur estimée	50 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et	Construction d'un bâtiment accessoire – Prix de base de 50 \$ plus 15 \$ par	50 \$	N/A	365 jours consécutifs

Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
Permis de construction (Institution, commerce, industrie)	remplacés par 669-25	tranche de 10 000 \$ selon la valeur estimée			
Urbanisme Permis de construction (Institution, commerce, industrie)	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Agrandissement d'un bâtiment accessoire – Prix de base de 50 \$ plus 10 \$ par tranche de 10 000 \$ selon la valeur estimée	50 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage agricole	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Construction d'un bâtiment	115 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de construction Usage agricole	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Agrandissement ou modification d'un bâtiment	75 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis de rénovation Usage résidentiel	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Rénovation et/ou transformation d'une habitation existante – Bâtiment principale (maison unifamiliale ou multiplex) – Travaux estimés à moins de 9 999 \$	40 \$	N/A	183 jours consécutifs
Urbanisme Permis de rénovation Usage résidentiel	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Rénovation et/ou transformation d'une habitation existante – Bâtiment principale (maison unifamiliale ou multiplex) – Travaux estimés à 10 000 \$ et plus.	75 \$	N/A	183 jours consécutifs
Urbanisme Permis de rénovation Usage résidentiel	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Rénovation et/ou transformation d'un bâtiment accessoire – Pour une résidence unifamiliale ou multiplex	50 \$	N/A	183 jours consécutifs
Urbanisme Permis de rénovation (Institution, commerce, industrie)	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Rénovation et/ou transformation d'un bâtiment principal – Prix de base à 75 \$ plus 15 \$ par tranche de 10 000 \$ de valeur estimée	75 \$	N/A	183 jours consécutifs
Urbanisme Permis de rénovation Usage agricole	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Rénovation et/ou transformation d'un bâtiment agricole	75 \$	N/A	183 jours consécutifs
Urbanisme Demande de permis tardive	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Demande de permis déposée moins de cinq (5) jours ouvrables avant le début des travaux Coût du permis + les frais ci-après.	150 \$	N/A	N/A
Urbanisme Demande de permis tardive	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Demande de permis déposé après ou pendant les travaux Coût du permis + les frais ci-après, si payé à première demande sinon amende	250 \$	N/A	N/A
Urbanisme Permis spécifique Établissement porcin	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Construction, agrandissement, rénovation ou transformation d'un élevage porcin. Consultation publique obligatoire	3 150 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Dérogation mineure	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Pour autoriser une correction d'un dossier existant en cours afin d'établir une conformité.	650 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Dérogation mineure	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Pour autoriser une construction, agrandissement, amélioration ou transformation d'un bâtiment et en établir la conformité avant les travaux.	500 \$	N/A	90 jours consécutifs

Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
Urbanisme Permis spécifique Dérogation mineure	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Pour autoriser une construction, agrandissement, amélioration ou transformation d'un bâtiment et en établir la conformité après les travaux.	1500 \$		
Urbanisme Permis spécifique Dérogation mineure	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Pour autoriser une correction de dossier existant et en établir la conformité ou pour autoriser une construction, un agrandissement, une amélioration, une transformation et en établir la conformité et ce, en tenant compte que la date butoir inscrite au calendrier municipal adopté par résolution et que le citoyen concerné ne souhaite pas attendre la prochaine date butoir.	1 750 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Dérogation mineure	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Pour autoriser une correction d'un dossier existant et qu'une demande de dérogation a été émise mais non respectée.	2 000 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Branchement au réseau	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Pour autoriser le branchement au réseau aqueduc ou aqueduc et égout	115 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis spécifique Dépôt remboursable sous certaines conditions	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Conformité suivant certificat de localisation – Partiellement Remboursable (400 \$ / 500 \$) suite à la vérification de la conformité des travaux.	500 \$	N/A	N/A
Urbanisme Permis spécifique Dépôt remboursable sous certaines conditions	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Aut. de Branchement de service – Partiellement remboursable (400 \$ / 500 \$) suite à la vérification de la conformité des travaux	500 \$	N/A	N/A
Urbanisme Permis spécifique Dépôt remboursable sous certaines conditions	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Installation septique – Partiellement remboursable (400 \$ / 500 \$) suite au dépôt d'une attestation de conformité	500 \$	N/A	N/A
Urbanisme Arrosage	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Permis d'arrosage – Pelouse	35 \$	N/A	15 jours consécutifs
Urbanisme Feux d'artifices	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Autorisation par résolution du Conseil pour produire des feux d'artifices d'envergure dans la zone résidentielle. Gratuit pour OBNL reconnue sinon, à moins d'exemption par la résolution :	50 \$	N/A	N/A
Urbanisme Soirée à grand déploiement	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Autorisation par résolution du Conseil municipal pour produire une fête à grand déploiement dans la zone résidentielle. Gratuit pour OBNL reconnu sinon, à moins d'exemption par la résolution :	50 \$	N/A	N/A
Urbanisme Certificat d'autorisation	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Changement d'usage - Enlever ou ajout un usage à une propriété	100 \$	N/A	N/A
Urbanisme Certificat d'autorisation	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Construction et usage temporaire – Installation d'un kiosque de vente, etc.	75 \$	N/A	10 jours consécutifs

Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
Urbanisme Certificat d'autorisation	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Vente temporaire sur un terrain commercial. Le prix fixé est à la semaine de 7 jours, ne peut pas être fractionné	75 \$	N/A	7 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation Dépôt remboursable sous certaines conditions	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Démolition – Le citoyen doit fournir la preuve de disposition (site d'enfouissement) incluant un dépôt remboursable à 100 % (200 \$) suite à la remise de ladite preuve.	300 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Déplacement d'une construction	50 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Enseigne publicitaire	55 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Implantation d'une piscine ou d'un spa	75 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Travaux dans un cours d'eau (la rive ou le littoral)	100 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Travaux de captage des eaux souterraines	75 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Travaux de déboisement intensif	250 \$	N/A	730 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Étude de l'implantation de la culture du cannabis selon la zone déterminée et existante	500 \$	N/A	730 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Travaux sur les arbres en milieu urbain (élaguer, abattre, déplacer, etc.)	50 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme – Certificat d'autorisation	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Implantation d'une roulotte et/ou d'un véhicule motorisé	250 \$	N/A	30 jours consécutifs
Urbanisme Certificat d'autorisation	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Installation d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées d'une résidence isolée	105 \$	N/A	90 jours consécutifs
Urbanisme Permis	648-24, 638-23, 652-25 et 665- 25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Permis de posséder quatre chiens stériles en zone agricole (Annexe R – RHSPPPP). Doivent avoir chacun leur licence respective. Les frais sont apposés au compte de taxes municipales si les chiens sont enregistrés avant l'émission du compte de taxes, advenant l'enregistrement après, une facture est émise.	50 \$	N/A	365 jours consécutifs

Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
Urbanisme Permis	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Permis d'opération pour un chenil en zone verte seulement. Les frais sont apposés au compte de taxes municipales	250 \$	N/A	365 jours consécutifs
Urbanisme Remorques	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Remorques – Tarification au règlement de taxation annuel		N/A	N/A
Tarification Entraide Incendie	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Les taux fixés sont tel que l'entente en cours.		N/A	N/A
Tarification Rapport d'évènement lors d'incendie	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Transmission de rapport aux intervenants (assurances, etc.)	25 \$	N/A	N/A
Tarification Prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Le propriétaire du véhicule (enregistrement SAAQ de l'unité véhiculaire et/ou compte de taxes) n'est pas un résident et n'est pas un contribuable doit déboursier un montant fixe minimum. Ce montant est assujéti au tarif de l'entraide incendie après deux heures de présence des pompiers sur les lieux.	1 000 \$	N/A	N/A
Tarification Fourrière	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Garde de chien / Caserne incendie Coût par journée de garde incluant la nourriture.	50 \$		
Voirie Dépôt à neige	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Entreprise ayant sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier résident – Format toute remorque plus petite qu'un 10 roues. Prix unitaire du voyage	45 \$	51.74 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Entreprise ayant sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier résident – Format 10 roues et moins. Prix unitaire du voyage	70 \$	80.50 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Entreprise ayant sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier résident – Format 12 roues. Prix unitaire du voyage	85 \$	97.75 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Entreprise ayant sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier résident – Format semi-remorque ou plus. Prix unitaire du voyage	95 \$	104.25 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Entreprise n'ayant pas sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier non-résident – Format 10 roues ou moins. Prix unitaire du voyage Résolution du Conseil municipal obligatoire.	107 \$	123.02 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Entreprise n'ayant sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier non-résident Format 12 roues. Prix unitaire du voyage. Résolution du Conseil municipal obligatoire.	157 \$	180,51 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Entreprise n'ayant sa place d'affaire à Saint-Gilles ou particulier non-résident Format semi-trailer ou plus. Prix unitaire du voyage Résolution du Conseil municipal obligatoire.	182 \$	209,25 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Autres municipalités – Format 10 roues ou moins. Prix unitaire du voyage Résolution du Conseil municipal obligatoire.	107 \$	123,02 \$	N/A

Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
Voirie Dépôt à neige	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Autres municipalités – Format 12 roues ou plus. Prix unitaire du voyage Résolution du Conseil municipal obligatoire.	157 \$	180,51 \$	N/A
Voirie Dépôt à neige	Précisions additionnelles en lien avec les items et la tarification relatives à la voirie et au dépôt à neige : Étant précisé qu'en tout temps, cette tarification ne créer aucune obligation d'acceptation, le tout se voulant sujet à ce que l'espace disponible soit considéré suffisant pour les besoins de la municipalité selon la direction responsable du champ d'activité concerné.				
Matières Rés. Bacs déchets ou matières recyclables	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Bacs 360 litres vert ou bleu. Incluant la livraison à 25 \$).	151.74 \$	174.47 \$	N/A
Matières Rés. Bacs récupérateur eau pluie	MRC/Selon les subventions offertes	Programme spécifique déployé par la MRC de Lotbinière – Payable à l'avance par le citoyen lors de la commande			N/A
Ressources hum. Prêt de service pour infrastructures	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Taux horaire – Service de gestion de l'eau potable, eaux usées et/ou voirie.	75 \$	N/A	N/A
Ressources hum. Prêt de service pour gestion de l'eau	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Frais de garde pour les jours de semaine ouvrable	75 \$	N/A	N/A
Ressources hum. Prêt de service pour gestion de l'eau	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Frais de garde pour les jours chômés, fériés et les fins de semaine	200 \$	N/A	N/A
Ressources hum. Prêt de service pour gestion du territoire	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Taux horaire – Service d'émission des permis, de gestion des règlements et d'urbanisme	50 \$	N/A	N/A
Administration Travaux de recherche Non lié à l'accès à l'information	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Travaux en lien avec l'histoire, les archives, photos, etc. – Prix par demande ne réclamant pas plus d'une heure / Prix à l'heure	30.44 \$	35.00 \$	N/A
Administration Travaux de recherche Non lié à l'accès à l'information	N/A	Copie papier/courriel d'un dossier matricule (permis, demandes, attestation de conformité, etc) Prix fixe par demande	39.14 \$	45.00 \$	
Administration Accès à l'information	RLRQ, c. A-2.1	Documents accessibles selon les modalités inscrites à la loi sur l'accès à l'information			N/A
Administration Photocopies	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Photocopie – Impression noir. Maximum de 10 copies. Prix unitaire pour travaux reliés aux organismes reconnus de notre milieu. Les organismes fournissent le papier et le document sur support informatique. Nous ne produisons pas de mise en page	0.09 \$	0.10 \$	N/A
Administration Photocopies	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Photocopie – Impression couleur. Maximum de 10 copies. Prix unitaire pour travaux reliés aux organismes reconnus de notre milieu. Les organismes fournissent le papier et le document sur support informatique. Nous ne produisons pas de mise en page	0,13 \$	0,15 \$	N/A
Administration Photocopies	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Photocopie – Impression noir et blanc. Maximum de 10 copies. Prix unitaire par copie / pour les citoyens. Nous ne produisons pas de mise en page	0,65 \$	0,75	

Secteur	Règlement/Article	Descriptif	Avant TX	Avec TX	Durée/Mois
Administration Photocopies	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Photocopie – Impression en couleurs. Maximum de 10 copies. Prix unitaire par copie / pour les citoyens. Nous ne produisons pas de mise en page	0,87 \$	1,00 \$	
Administration Certificat	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Certificat de taxes émis par la municipalité au lieu d'utiliser le service U.E.L. – Responsabilité du notaire/avocat de valider les informations. Le montant est payable d'avance.	80 \$	91,98 \$	N/A
Administration Chèque compensé	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Chèque non compensé par l'institution financière	43,49 \$	50,00 \$	N/A
Administration Livre 175 ^{ème}	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Livre du 175 ^{ème} de Saint-Gilles	N/A	50,00 \$	N/A
Administration Couvert	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Couvert pour le livre du 175 ^{ème} de Saint-Gilles	N/A	15,00 \$	N/A
Administration Drapeau	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Drapeau avec les armoiries de la municipalité de Saint-Gilles	65,23 \$	75 \$	N/A
Administration Journal le Courant (mensuel) - Publicité	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Publicité de format « Carte d'affaires » Intérieur/Extérieur Journal municipal distribué 10 mois / an. Taux annuel pour 10 mois consécutifs	300 \$	344,93 \$	N/A
Administration Journal le Courant (mensuel) - Publicité	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Publicité de format « Tiers de page » Intérieur/Extérieur Journal municipal distribué 10 mois / an. Taux annuel seulement. 10 mois consécutifs	500 \$	574,88 \$	N/A
Administration Journal le Courant (mensuel) – Ruban page couverture	648-24, 638-23, 652-25 et 665-25 sont abrogés et remplacés par 669-25	Publicité de format « ruban en bas de page couverture, en couleurs (approximativement 7 pouces ½ par 1 pouce ½) Intérieur/Extérieur Journal municipal distribué 10 mois par année. Taux annuel seulement pour 10 mois consécutifs.	500 \$	574,88 \$	N/A
Administration Affichage/Parc industriel – Espace	Politique d'affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel	Affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel. Affiche 32 x 48 pouces En forme de trapèze-rectangle	300 \$	344,93 \$	N/A
Administration Affichage/Parc industriel – Espace	Politique d'affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel	Affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel. Affiche 28 x 48 pouces	200 \$	229,95 \$	N/A
Administration Affichage/Parc industriel – Espace	Politique d'affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel	Affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel. Affiche 18 x 48 pouces	150 \$	172,46 \$	N/A
Administration Affichage/Parc industriel – Espace	Politique d'affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel	Affichage sur le tableau à l'entrée du parc industriel. Affiche 12 x 36 pouces	100 \$	114,98 \$	N/A

**ANNEXE B / TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES
LISTE DES PRIX – CENTRE RÉCRÉATIF – 2024-2025**

